



Halte Aux Marées Vertes
16, rue Georges Palante
La Granville
22120 Hillion

A Hillion, le 30 janvier 2022

Monsieur Ronan KERDRAON
Président
de Saint-Brieuc Armor Agglomération
et maire de Plérin
5, rue du 71ème RI
22000 SAINT BRIEUC

LETTRE OUVERTE

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu le 25 janvier votre courrier de réponse daté du 21 janvier à notre lettre du 17 janvier et nous vous en remercions.

Il appelle de notre part les quatre observations suivantes.

1) *Tout d'abord notre courrier témoigne, selon vous, « d'une méconnaissance inquiétante du dossier ».*

Si **méconnaissance** de notre part il y a - ce que vous ne démontrez pas - ce ne peut être qu'en raison précisément du **manque de transparence** qui entoure le dossier des algues vertes et que nous dénonçons. Un autre **exemple** s'impose : les élus municipaux qui, au printemps 2021 ont été invités à voter pour approuver la convention par laquelle les communes concernées par les marées vertes confient à l'agglomération la gestion de la collecte et du transport des algues, même ces élus n'ont pas eu connaissance des termes du contrat qui lie l'agglomération à l'entreprise ni du contrat passé avec les agriculteurs acceptant de ramasser des algues. Il aurait été, à divers titres, intéressant de connaître les conditions techniques et financières fixées aux opérateurs.

2) *Vous répétez à l'envi - pas moins de cinq fois - qu'il n'existe pas de « **guide d'interprétation clair** » ou de « doctrine d'alerte des populations », ce qui, selon vous, ferait obstacle à la publication des données.*

Tout d'abord, nous rappelons que nous demandons la **publication des données brutes** et jamais nous n'avons demandé que ces données soient assorties d'un quelconque guide d'interprétation, l'élaboration de celui-ci n'étant bien évidemment pas de votre compétence.

De plus, il nous suffit de nous reporter au **rapport sur les résultats d'analyse 2020**, daté du 22 mars 2021 et publié par Air Breizh sur son site le 20 avril 2021 (38 pages), pour savoir à quoi nous en tenir : avec la référence à la valeur guide sanitaire de l'OMS de $150 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière et à la valeur guide de nuisance olfactive de $7 \mu\text{g}/\text{m}^3$ sur une demi-heure (Données d'ailleurs enrichies de mesures au pas horaire malgré l'absence de valeur seuil sur ce pas de temps).

3) *Vous faites valoir que l'agglomération fait tout ce qui est en son pouvoir concernant le **ramassage des algues**.*

Comment en ce cas expliquer que selon le rapport de la Cour des Comptes du 2 juillet dernier, (cahier territorial de la baie de Saint-Brieuc, pages 10 et 11), « la baie concentre **48,5% de la surface d'échouage bretonne** » et que, « en moyenne sur les 10 dernières années, **17 % des tonnages collectés** en Bretagne proviennent de la baie de Saint-Brieuc » ?

.../...

4) Notre demande de **mesure de l'ammoniac** sur la plage de l'hôtellerie à Hillion traduit selon vous une « non-connaissance du dossier ».

Nous sommes pour le moins très surpris de lire concernant Merléac : « l'ammoniac qui y est mesuré ne provient pas de la décomposition des algues » ! Nous tenons à vous rassurer : il ne nous a pas effleuré un seul instant que les algues vertes pouvaient être incriminées dans la campagne de Merléac ! Toutefois la molécule d'ammoniac, de formule NH₃, est strictement la même, qu'elle provienne de la décomposition des déjections animales stockées dans les exploitations ou épandues dans les champs, de la décomposition des algues vertes, de l'ammonitrate épandu comme engrais ou de l'ammonitrate fabriqué sur la ZI de Saint-Malo par la Timac Agro. Notre demande se fonde sur le fait que les algues en décomposition dégagent de l'ammoniac, que ce gaz est nocif pour les voies respiratoires (insuffisances respiratoires, asthme...) et que cet ammoniac issu des algues putréfiantes vient s'ajouter à une pollution de fond d'origine agricole tout à fait préoccupante en Bretagne, notamment car l'ammoniac est précurseur de particules fines. Voir le rapport d'Air Breizh publié le 30 septembre 2021 :

<https://www.airbreizh.asso.fr/publication/resultats-de-la-campagne-de-mesure-de-lammoniac/>
ainsi que l'enquête en trois volets de « Splann ! » publiée en juin 2021 <https://splann.org/>

- moyenne nationale française 2016 : émission de 1,1 tonne d'ammoniac par km²
- territoire de SBAA en 2018 : 3,87 t/km²
- territoire de Lamballe Terre & Mer en 2018 : 7,73 t/km²

Nous réitérons en conséquence notre demande de mesure de l'ammoniac dans ce point particulièrement sensible.

Vous dire enfin qu'il ne vous surprendra pas que nous souscrivions aux propos de M. Eric Bothorel, auteur d'un rapport sur la politique publique de la donnée : il est « fini le temps où la puissance publique détenait l'information et était seule à pouvoir l'éditorialiser ». La transparence sur les données, aussi imparfaites soient-elles, est effectivement « le remède à la défiance » et la première condition d'un débat apaisé.

Nous vous prions, d'agrèer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Les co-présidents

Annie LE GUILLOUX

Gilles MONSILLON



Copie à :

- M. Thierry MOSIMANN, Préfet des Côtes d'Armor
- M. Etienne GUILLET, Sous-Préfet expert eau, algues vertes et transition agroécologique
- M. Stéphane MULLIEZ, directeur de l'ARS Bretagne
- M. Gaël LEFEUVRE, directeur d'Air Breizh
- M. Mickaël COSSON, maire d'Hillion
- M. Hervé GUIHARD, maire de Saint-Brieuc
- M. Richard HAAS, maire de Langueux
- M. Paul CHAUVIN, maire de Binic Etables-sur-Mer
- M. Thierry ANDRIEUX, président de Lamballe Terre & Mer
- M. Philippe HERCOUET, maire de Lamballe Armor

LA PRESSE

HAMV - 16, rue de Georges Palante 22120 HILLION contact@halteauxmareesvertes.org

<https://www.halteauxmareesvertes.org/?accueil> <https://www.facebook.com/pages/category/Environmental-Conservation-Organization/Halte-aux-Mar%C3%A9es-Vertes-119768436086166/>